



CH-BIO-038

CERTIFICAT

N° 21544-08

ProCert AG atteste que les catégories de produits de l'entreprise

Ginger Elixir Sàrl

23 chemin de Joinville, 1216 COINTRIN

mentionnées ci-après remplissent les exigences de l'**ordonnance sur l'agriculture biologique**** suisse :

boissons

Validité du certificat: 31 décembre 2024*

Décision de certification: Berne, le 31 août 2023



ProCert AG - Organisme certificateur

Raphael Sermet
Directeur du programme

Martin Widmer
Membre de la commission de certification



Sur la base de la certification, les produits ou groupes de produits certifiés peuvent être commercialisés comme produits biologiques. Les produits certifiés sont spécifiés sous www.procert.ch, 'Certificats'.

ID-Certificat: 102988

* Sous réserve de suspension ou de retrait de la certification entre-temps. Seul le registre officiel de ProCert (accessible sous www.procert.ch) atteste de la validité du présent certificat.

** Ce certificat répond aux exigences de l'Ordonnance fédérale sur l'agriculture biologique (RS 910.18).